

Rapport sur le championnat départemental par équipes de Haute Garonne par son Directeur de groupe le Mfide Pierre-Yves TOULZAC
Mesdames, Messieurs, les membres du comité de la Haute-Garonne,

Il m'a été demandé un rapport d'activité sur ce championnat que je vais organiser en plusieurs points la mise en place les difficultés le déroulement les améliorations.

La mise en place :

C'est ma première expérience du genre et dans un contexte de déménagement professionnel et personnel.

Peu de temps pour les présidents de club pour faire le tour de l'effectif réel de début de saison. La priorité reste la première équipe.

Plusieurs clubs ne pouvant jouer la première date, la ronde 1 s'est étalée sur les deux premières dates.

La difficulté rencontrée était soit les joueurs non prévenus ou occupés et un club sans local et des clubs qui recevant d'autres compétitions à la même date n'avait pas la capacité physique d'accueil.

Il est vrai que ne connaissant plus le paysage échiquéen de notre département je n'avais pas eu de retour sur la capacité (ma faute je n'avais pas demandé).

Les difficultés :

Difficulté technique de saisir le calendrier que j'ai mis au point avec le livre de l'arbitre et aidé par la parole innocente de Jacques Bouthier pour le tirage au sort des numéros d'équipes réalisé au téléphone.

Sur le retour de certains présidents, j'ai dû revoir en catastrophe un calendrier que j'avais essayé d'équilibrer dans le nombre de km de déplacement et le nombre de réceptions.

Les reports de match sont nombreux mais les présidents ne m'avertissent qu'en dernière limite pour proposer une solution certains étant prêt au forfait. Ainsi, le forfait d'un match n'a pu être évité car prévenu la veille à 23h.

Certains responsables ne peuvent ne veulent ou ne savent entrer le résultat en pv provisoire.

Difficulté technique mais impossible à contourner pour vérifier la conformité de l'entente des clubs puisque le logiciel de la FFE place l'équipe systématiquement en anomalie.

Déroulement :

La fatalité s'en est mêlée lors d'une rencontre où personne parmi les joueurs, capitaines, ni même l'arbitre, n'a consulté ou s'est étonné de ne pas avoir la couleur escomptée (à ce niveau les joueurs ne connaissent-ils pas leur couleur avant la partie?), je ne pouvais absolument pas me douter de cette possibilité.

Déroulement, bon enfant semble-t-il. En cours de saison il a fallu statuer sur un point évoqué par le rédacteur du règlement lui-même inspiré d'un copier-coller du règlement des divisions supérieures.

Ce copié-collé fit l'objet d'un débat au Comité Directeur et d'un vote : « je crois que moi aussi, j'aurais eu tendance à voter contre cet amendement par inertie ne voyant pas le mal »

Toutefois, dans cette dernière strate d'équipes qui n'offre ni relégation ni promu cette règle s'avérait superfétatoire et j'abusais de mon pouvoir pour l'abrogée.

Améliorations :

Valider l'abrogation du point de règlement : 3.7.b) car il n'y a pas de relégation ni de promu (pas d'enjeu) et que normalement les rencontres ont lieu aux mêmes dates que les divisions supérieures donc le risque est faible. Il n'y a pas d'intérêt de renforcer le CD ni pour le club ni pour le joueur mais peut aider ponctuellement un petit club. Le but de ce championnat est de donner du temps de jeu en compétition à un débutant.

Obtenir la capacité d'accueil des clubs participants afin d'affiner le calendrier.

Décaler le début de championnat et par conséquent la date limite d'inscription.